

beaucoup d'autres dont les historiographes et les peuples sont convenus d'exalter la mémoire ?

C'est la question que je me fis en lisant l'attachant récit de la conquête et de la déchéance du roi de Ratoneau.

Comme conquérant, qu'a donc fait Francœur, que n'aient pas fait avant lui et comme lui Charlemagne, Guillaume de Normandie, Charles-Quint et tous les conquérants de la terre, princes dynastiques ou soldats parvenus ?

Ces rois ont disposé de la vie de leurs peuples au gré de leur ambition. Francœur disposa de ses sujets au gré de son appétit ; et s'il est vrai qu'il les tondit d'un peu près, au moins le roi de Ratoneau n'avait-il à faire qu'à des troupeaux de chèvres.

Comme souverain, Francœur rançonna les vaisseaux qui passaient à la hauteur de ses états. Mais qu'y a-t-il là qui ne soit conforme au droit des gens, et qui ne se pratique encore aujourd'hui parmi les rois de souche dynastique les mieux consolidés en Europe ? Les vaisseaux qui traversent le Sund ne paient-ils pas aux souverains du Danemark un droit qui figure pour des sommes importantes dans les revenus de l'état ? Les rois d'Angleterre qui se sont emparés de Gibraltar par surprise, n'ont-ils pas, en maintes circonstances, monopolisé le détroit d'Hercule (*fretum herculeum*), comme il a été fait, par Francœur, du détroit de Frioul (*fretum Juli*) ?

Francœur a été vaincu, mais Pompée aussi ; il a été prisonnier et emmené captif, mais François I^{er} aussi a été vaincu et fait prisonnier à Pavie ; mais Charles XII aussi a été vaincu à Pultawa. C'est partout la loi du plus fort.

Maître absolu de l'île, le roi de Ratoneau a voulu remplir seul toutes les fonctions militaires de son royaume, et, dans sa guerre contre le roi de France, il n'a jamais exposé que sa seule personne royale. Bel exemple que devraient bien suivre tous les rois dans leurs querelles personnelles avec les majestés voisines.